



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 3 du 2 avril 2020



Sommaire

Horticulture	p 2
Pépinière	p 6

Evaluation des risques :

	culture	problématique	niveau de risque	présence d'auxiliaires
Horticulture	Pélargonium	thrips		
		pucerons		oui
		acariens		
		rouille		
		botrytis		
		bactériose		
		virose		
	Annuelles	thrips		
pucerons			oui	
Pépi	rosiers	pucerons		oui

Légende:

	pas de pression, surveillance de mise	→ risque nul
	quelques foyers localisés	→ risque faible
	populations en extension	→ risque moyen
	forte pression	→ risque fort

NB : 29 observateurs sur 39 ont répondu



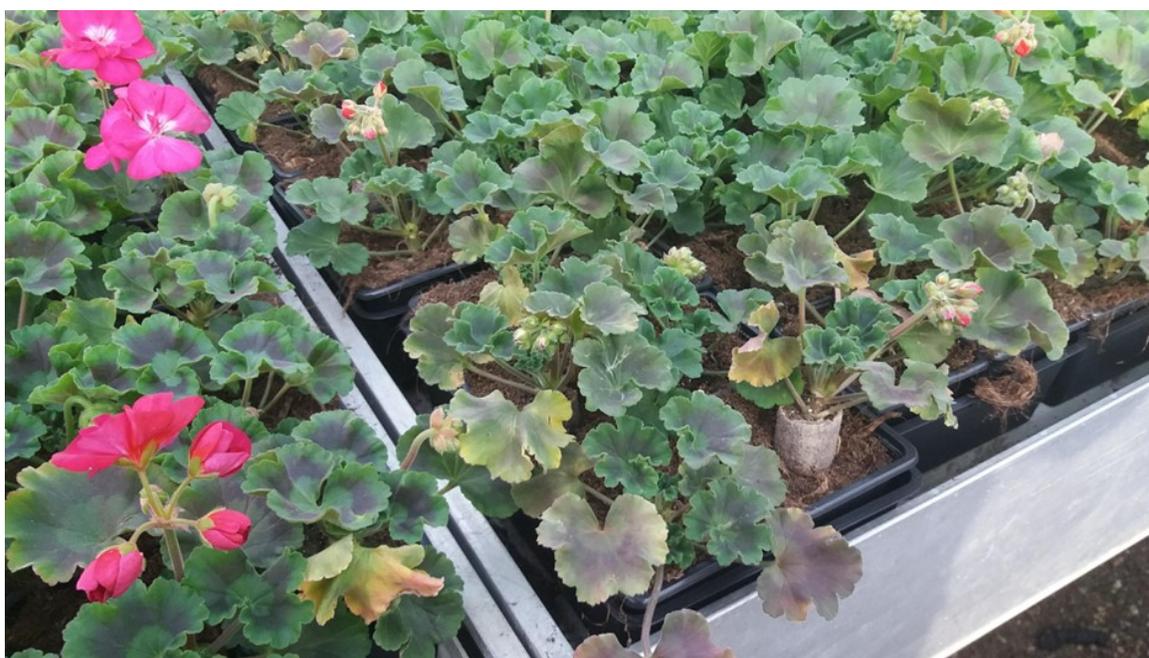
Annuelles et plants de légumes : les séries se mettent en place :



Première et Deuxième série d'annuelles et début de culture des plants de tomates (photos EH Bourgogne)

Le vent du Nord Est qui souffle depuis 15 jours limite fortement l'hygrométrie, ceci explique l'absence de maladies diverses, les populations de ravageurs sont également très fortement limitées.

Géraniums :



Culture en place , en tenant au sec attention aux effets de bordure (photo EH Bourgogne)

Nous avons observé très peu ou pas de ravageurs, pas de thrips dans les jeunes cultures.

Restez prudent, il faut essayer de faire « patienter » les cultures jusqu'à la réouverture des établissements, mais attention aux excès.



B

Méthodes alternatives contre le thrips



Atheta : un prédateur complémentaire

Produit : *Atheta coriaria* (coléoptère staphylin prédateur)

Cible : Mouche des rivages (*Scatella stagnalis*), mouche des terreaux (*Bradysia Paupera*), le stade pupes du Thrips californien (*Frankliniella accidentalis*), Œufs de noctuelles terricoles et autres parasites présents dans le sol.

Doses :

Atheta-System	Dose	Fréquence et intervalle d'introduction
Curatif léger	2 individus / m ²	2 fois à 15 jours d'intervalle

Conditions d'introduction :

- ✓ Introduction possible toute l'année si température > à 10°C. Mettre en place le matériel sur le substrat, de préférence par petits tas dispersés dans la culture.

Apparence :

Adulte : coléoptère de 3 à 4 mm de long, brun foncé à noir brillant, recouvert de poils.

Larve : blanche à brun orangé

Mode d'action :

- ✓ La larve prédatrice consomme les œufs, les larves et les pupes du nuisible. La femelle également prédatrice pond environ 8 Œufs par jour pendant les 2 premières semaines de sa vie, qui durera 21 jours (à 25 °C).

Contrôle de succès :

- ✓ Les larves d'Atheta doivent être réparties de façon homogène dans la culture
- ✓ Diminution du développement du nuisible

L'élevage se met au milieu des cultures, pour des complémentaires sur la mise en œuvre, **contactez votre conseiller.**



Mise en place en cultures florales pour casser le cycle des thrips au niveau du stade « pupes ».



(photos EH Bourgogne)

Acariens prédateurs :

Certains fournisseurs proposent un conditionnement en sachet papier plutôt qu'en seau plastique ou bouteille en carton.



Sachet de 125 000 *Amblyseius cucumeris* (photo EH Bourgogne)

Sur les annuelles, les premières séries se développent sans trop de pression thrips, quelques cas ont été signalés par des producteurs.

Dans ce cas on peut appliquer :

- Soit *Amblyseius cucumeris* à la dose de 50 à 100 individus au m², suivant la dose préventive ou curative.
- Soit *Amblyseius swirskii* à la dose de 25 à 50 individus au m², suivant la dose préventive ou curative.



Alternative contre les pucerons : les syrphes :

On commence à apercevoir quelques syrphes et larves dans les serres, mais les températures sont encore un peu trop basses.



Cycle biologique de la syrphe (photo EH FC)

La larve se nourrit de pucerons, alors que l'adulte a besoin de pollen et nectar (c'est souvent autour des fleurs qu'on les aperçoit voler).



Le froid et les gelées matinales (-1°C à -4°C depuis 15 jours) limitent les populations de ravageurs.

Les attaques de pucerons se poursuivent sous tunnel et maintenant en extérieur.



Pucerons sur rosiers et photinia (Photos EH Bourgogne)



**Message transmis par la DRAAF\SRAL Bourgogne-Franche-Comté
à l'attention des producteurs horticoles**

Bonjour,

"Suite à l'entrée en application le 14/12/2019 du règlement (UE) 2016/2031, le passeport phytosanitaire est exigé pour la vente à distance (vente par correspondance, vente en ligne, etc...) de tout végétal destiné à la plantation, que ce soit vers un opérateur professionnel ou un utilisateur final.

Le ministère en charge de l'agriculture, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au Covid 19, afin de pallier en partie à la fermeture des magasins de distribution (fleuristes, jardinerie) et d'éviter la proximité physique entre vendeurs et acheteurs, autorise exceptionnellement la vente à distance vers des utilisateurs finaux (particuliers, amateurs) de végétaux et produits végétaux sans passeport phytosanitaire, sous respect des conditions suivantes :

- *la vente est réalisée à l'intérieur du territoire national,*
- *l'opérateur professionnel s'assure que les végétaux qu'il a reçus de ses fournisseurs avaient un passeport phytosanitaire,*
- *l'opérateur professionnel exerce une surveillance visuelle de ses végétaux et s'assure que les végétaux qu'il vend sont exempts des symptômes de présence d'organismes réglementés. Tout opérateur professionnel est en effet responsable de l'état phytosanitaire de ses marchandises,*
- *l'opérateur professionnel conserve une traçabilité amont et aval.*

Pour toute question, les professionnels sont invités à s'adresser à la DRAAF/SRAL Bourgogne Franche-Comté par mail :

sral.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Cette disposition exceptionnelle prendra fin avec la levée des mesures de confinement liées à la crise sanitaire.

A noter que toute vente à distance vers un opérateur professionnel (professionnel exerçant une activité liée au végétal : agriculteur, arboriculteur, horticulteur, distributeur, jardinerie, fleuriste,...) reste soumise à passeport phytosanitaire."



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 3 du 2 avril 2020

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

*"Action du plan Ecophyto piloté par les **Ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche**, avec l'appui technique et financier de l'**Office français de la Biodiversité**"*

Avec la participation financière de :

